

**DELIBERATION**  
**REUNION DU 27 JUIN 2008**

Convocation du 19 juin 2008

Affichage du 3 juillet 2008

L'an deux mil huit, le 27 juin, à 20 h 55, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, Maire.

Étaient présents : Mme CHEUL, Mrs BOUTIN et TANTY, Adjoints,  
Mmes ANEST, CHANDELIER, GUIBERT-DAVAL (arrivée à 21 h 15), Mrs BOUAZIZ,  
BOUYER, DELORME, DROIT, HARDY, JACOT, LE BERRE

Était absente excusée : C. PICHOT (procuration à S. ANEST)

Secrétaire de séance : Sandrine CHANDELIER

Avant de démarrer la séance, le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : élection de représentants de la commune auprès du Comité Nation d'Action Sociale (C.N.A.S.). Le conseil donne un accord unanime.

**Renforcement du réseau d'eau – Modification du tarif de l'eau**

Le Maire expose qu'elle a réuni la commission des finances, ainsi que les délégués au Syndicat de Pompage de la Région de Soulaire, le 24 juin, afin d'étudier la prochaine zone de travaux de renforcement du réseau d'eau potable, à savoir la Place du Frou et la rue de Gallardon. Une étude financière de la D.D.A.F. datant d'il y a deux ans, prévoyait un coût d'environ 150.000 euros T.T.C. pour ces deux sites.

Le Maire ajoute que F. TANTY trouve plus judicieux d'attendre la rentrée, afin de connaître précisément les chiffres de revente d'eau, puisque le relevé des compteurs et la facturation sont effectués à ce moment de l'année. Elle précise que la revente d'eau est en diminution constante, ces dernières années (vente de 32.397 m<sup>3</sup> en 2007 contre 35.772 m<sup>3</sup> en 2002). On peut tabler sur environ 30.000 m<sup>3</sup>.

Le Maire précise également que le sujet est abordé aujourd'hui pour information. Le vote pour une éventuelle nouvelle tarification du m<sup>3</sup> d'eau est donc prévu en septembre.

F. TANTY prend la parole, et distribue à chaque conseiller un document de travail, qui établit notamment au vu du compte administratif 2007, que le budget eau / assainissement est juste équilibré (le net réel en exploitation est estimé à environ 2.000 euros).

Il ajoute que pour des travaux à hauteur de 150.000 euros, l'amortissement serait fait sur 40 ans. Outre cette charge d'amortissement, il faut prévoir le remboursement des emprunts visant à financer les travaux. L'équilibre du budget nécessiterait alors une augmentation de 0,26 € par m<sup>3</sup>, non compris l'éventuelle variation du prix d'achat de l'eau au Syndicat de Pompage. F. TANTY explique qu'une hausse paraît probable, étant donné l'importance des travaux d'interconnexion entrepris pour la tranche Gasville-Oisème. Il expose que le budget eau / assainissement ne dispose plus de marge de manœuvre, tout est à financer. C'est le coût des intérêts d'emprunt qui peut poser problème. La marge existante par le passé a été fortement absorbée par le prix d'achat de l'eau (hausse de 0,19 €), sans répercussion sur les usagers depuis 1992 (en 2006, le prix du m<sup>3</sup> assainis avait même été baissé). Il ajoute que notre tarification d'eau s'établit d'octobre à septembre de l'année suivante. Or, le tarif d'achat de l'eau n'est connu qu'en début d'année civile, au moment de la préparation du budget primitif du syndicat. Il faut prendre en compte ce décalage, qui fait que notre budget couvre une charge fixée 5 ou 6 mois après.

Le Maire expose ensuite qu'il n'existe pas actuellement de règlement de l'utilisateur vis-à-vis de l'eau. C'est en projet pour la rentrée, avec notamment l'étude d'un tarif de relevé de compteur, et de mise en service.

Par ailleurs, des relances ont été adressées, dans le courant du mois de mai, pour les factures impayées. Le listing transmis par la Trésorerie affichait un total d'environ 13.000 euros. Les choses rentrent peu à peu dans l'ordre. Le Maire précise que beaucoup de factures impayées concernent des locataires. Des renseignements seront pris pour connaître la responsabilité éventuelle des propriétaires, dans ce cas.

*Marine GUIBERT-DAVAL arrive à ce moment de la réunion.*

## **Syndicat de Changé : retrait de la commune de Saint Prest**

Le Maire lit aux conseillers le courrier reçu du Syndicat Intercommunal de Changé. Le conseil syndical s'est prononcé favorablement, lors de sa réunion du 13 mai dernier, pour la sortie de la commune de Saint Prest, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Chaque commune du syndicat dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut, la décision est réputée défavorable.

Le Maire exprime qu'à son sens, il n'existe pas de motif s'opposant au retrait de Saint Prest. S. DROIT souhaite connaître les raisons de ce retrait. Le Maire répond que cette commune n'utilise plus le centre aéré de Changé. C'est une commune plus proche de l'agglomération chartraine.

Les résultats du vote sont les suivants :

- 12 conseillers se prononcent en faveur du retrait de la commune de Saint Prest,
- 2 conseillers s'abstiennent (Fabrice TANTY, Guy BOUAZIZ).

## **Décisions modificatives – budget commune**

Le Maire rappelle qu'elle a été autorisée à souscrire deux emprunts : l'un d'un montant de 20.000 euros pour financer les travaux de la rue de l'Avenir, ainsi qu'un emprunt court, également de 20.000 euros pour financer la T.V.A. Les échéances de ces emprunts n'ont pas été portées au budget primitif. Il convient donc de procéder à une décision modificative :

- |                                |           |                                |
|--------------------------------|-----------|--------------------------------|
| ▪ inscription au compte 16412  | + 3.184 € | (annuité de l'emprunt travaux) |
| ▪ inscription au compte 2315   | - 3.184 € |                                |
| ▪ inscription au compte 66111  | + 78 €    | (intérêts)                     |
| ▪ inscription au compte 61522  | - 78 €    |                                |
| ▪ Inscription au compte 66 111 | + 418 €   | (intérêts de l'emprunt T.V.A.) |
| ▪ Inscription au compte 61522  | - 418 €   |                                |

Le conseil donne un accord unanime à ces deux modifications budgétaires.

Par ailleurs, la trésorerie nous demande de régulariser une écriture, pour une facture SEGILOG (les deux imputations impliquées ne sont pas provisionnées au budget primitif) :

- |                               |           |                     |
|-------------------------------|-----------|---------------------|
| ▪ Inscription au compte 205   | + 2.207 € | (logiciels SEGILOG) |
| ▪ Inscription au compte 2183  | - 2.207 € |                     |
| ▪ Inscription au compte 6156  | + 46 €    | (maintenance)       |
| ▪ Inscription au compte 61522 | - 46 €    |                     |

Le conseil donne également un accord unanime à cette modification budgétaire.

## **Achat décor lumineux de fin d'année**

Le Maire expose qu'il y a possibilité d'acquérir un décor lumineux de fin d'année « Joyeuses Fêtes », pour les locaux de la mairie, avec une promotion de 50 %, soit pour un montant de 543 euros H.T. Elle demande l'avis du conseil, et fait circuler le catalogue, pour montrer le modèle choisi. S. DROIT demande s'il n'est pas possible de trouver moins cher ailleurs. Le Maire répond que ces modèles proposés aux collectivités possèdent des caractéristiques techniques conformes aux normes de sécurité requises. Elle ajoute que l'on peut demander sur cet investissement une participation au titre du fonds de péréquation.

Le conseil donne son accord à cet achat, et à la demande d'une aide financière au fonds de péréquation, à l'unanimité moins trois abstentions (S. CHANDELIER, S. ANEST, C. PICHOT par procuration).

### **Reversement frais d'assemblées électorales**

Le Maire expose que la commune a perçu des frais d'assemblées électorales (193,26 euros pour les élections législatives partielles, et 95,93 euros pour les élections municipales). Elle propose de reverser intégralement ces sommes à la secrétaire de mairie, pour sa présence au dépouillement des scrutins.

Accord unanime du conseil municipal.

### **Dégrèvement sur Foncier Non Bâti pour jeunes agriculteurs**

Le Maire expose qu'elle a reçu une demande d'un jeune agriculteur, Christophe AMY, qui a récemment repris la culture de plusieurs parcelles sur la commune, pour une superficie totale de 46 ha 36 a 95 ca. Ce jeune bénéficie, selon les termes de l'article 1647-00 bis du Code Général des Impôts, d'un dégrèvement de plein droit de 50 % de la taxe foncière pendant les 5 ans suivant son installation. Il peut, par ailleurs, être dégrèvement des 50 % restants, sur décision de la commune, pendant tout ou partie de la même période.

Le Maire expose qu'elle est favorable à cette aide au démarrage de l'activité. Elle ajoute que financièrement, cela ne représente que peu de revenus pour la commune.

S. CHANDELIER souhaite savoir ce que cette décision peut rapporter à la commune. La personne va-t-elle acheter sur la commune, s'y installer ? Le maire répond que Mr AMY est domicilié à Champseru, il est lié à Chartainvilliers uniquement par son activité professionnelle.

F. TANTY exprime que la commune avait plutôt pour habitude de supprimer les exonérations sur le Foncier Bâti.

Les résultats du vote sont les suivants :

- 4 conseillers se prononcent pour (C. BERNIER, A. BOUTIN, J. CHEUL, O. DELORME)
- 8 conseillers se prononcent contre
- 3 ne se prononcent pas (S. ANEST, C. PICHOT par procuration, F. HARDY)

Un courrier sera adressé à Monsieur AMY pour l'informer de la suite donnée à sa demande.

### **Rapports sur l'eau et l'assainissement**

Le Maire présente au conseil les rapports sur l'eau et l'assainissement pour l'année 2007.

#### **EAU :**

Le service compte 295 abonnés. Le volume d'eau acheté représente 34.319 m<sup>3</sup>, alors que le volume facturé n'est que de 32.387 m<sup>3</sup>. L'encours de la dette s'élève à 20.290,64 euros, pour une annuité de 4.076,44 euros.

Les analyses sont effectuées environ tous les 3 mois, et affichées en mairie.

En 2007, ont été effectués les travaux de renforcement du réseau d'eau potable et de sécurité incendie, rue de l'Avenir et rue de l'Espérance, pour un montant global de travaux de 92.293,77 euros T.T.C. Cette opération a bénéficié d'une subvention du Conseil Général et du fonds de Péréquation à hauteur de 35.664 euros.

Le prix du mètre cube d'eau est inchangé par rapport à 2006.

La facture moyenne pour 120 m<sup>3</sup> d'eau s'élève en 2007 à 187,19 euros.

#### **ASSAINISSEMENT :**

Le service compte 288 abonnés. Le volume facturé s'élève à 29.322 m<sup>3</sup>, le volume de boues extraites de la station d'épuration est de 512,18 tonnes.

L'encours de la dette est de 47.321,82 euros, avec un montant d'annuité de 12.120,27 euros.

Deux branchements eaux usées ont été réalisés, rue de l'Avenir, pour des constructions nouvelles.

Le montant annuel du contrat de maintenance, assurée par la société Ternois Epuration, s'élève à 1.347,72 euros H.T. La société Veolia Proprete SVR assure le nettoyage des canalisations d'eaux usées (1.042 mètres linéaires deux fois par an), ainsi que le nettoyage de la bache de relevage. En 2007, ont été nettoyées les canalisations rue du 11 Novembre, rue du Marais, rue du Bel Air, rue du Puits, et un tronçon de la rue de l'Egalité.

Le prix du mètre cube d'eau assainie est inchangé par rapport à 2006.

La facture type eau + assainissement pour 120 m<sup>3</sup> s'élève, pour l'exercice 2007 à 332,49 euros.

Le Maire évoque le problème des boues de la station, trop liquides. Il va falloir étudier une solution plus intéressante (roseaux...). Lors de fortes pluies, les arrivées d'eaux à la station sont beaucoup plus importantes.

Beaucoup de projets de constructions sont en cours dans des communes limitrophes. Les communes seront approchées pour obtenir des détails techniques et les options choisies pour l'assèchement des boues.

Les conseillers, à l'unanimité, donnent leur aval aux comptes rendus de l'eau et l'assainissement, pour l'exercice 2007, tels qu'ils leur ont été présentés.

### **Désignation des délégués locaux du C.N.A.S**

Le Maire rappelle que la commune cotise au Comité National d'Action Sociale pour les agents communaux. Compte tenu du renouvellement de municipalité, il faut procéder à la désignation de délégués locaux.

Le délégué représentant les agents doit être issu de la liste des bénéficiaires. Béatrice SIMONIN accepte de continuer à remplir cette fonction. Le délégué représentant les élus doit être investi d'un mandat de conseiller municipal. Janine CHEUL se présente, du fait de sa délégation aux affaires sociales.

Le conseil, à l'unanimité, élit Janine CHEUL en qualité de délégué représentant les élus, et Béatrice SIMONIN, en qualité de délégué représentant les agents.

### **Syndicats et commissions**

Aucune question n'est posée concernant les comptes rendus des dernières réunions.

Le Maire évoque les difficultés de commercialisation de la Z.A. Maintenon – Pierres. Quatre terrains seulement sont aujourd'hui retenus. Les conditions d'accès à cette zone ne sont pas adaptées. La Commission Développement Economique de la Communauté de Communes s'est déjà réunie trois fois, notamment en présence du CODEL, pour la conception d'une maquette de présentation.

### **Questions diverses**

Le Maire évoque le remplacement du copieur actuel, qui a 10 ans. Un tableau retraçant différentes propositions est distribué aux conseillers. S. CHANDELIER pense qu'il faut demander d'autres devis. Elle exprime qu'acheter un matériel d'un an revient beaucoup moins cher, tout en étant très performant. A. BOUTIN expose que la fonction scanner, qui serait intégrée, devient indispensable. Il n'exclut pas la possibilité d'obtenir d'autres devis. Le conseil donne son accord à l'achat d'un nouveau photocopieur, à l'unanimité moins deux abstentions (S. ANEST, C. PICHOT par procuration).

Le Maire informe le conseil que la commune a perçu, au cours du premier semestre, la somme de 18.278 euros au titre du fonds de péréquation, pour des investissements 2007, malgré la demande tardive.

La commission des travaux étudie la possibilité de l'ouverture d'un portillon, côté parking de l'école, pour accéder au cimetière. A. BOUTIN rencontre deux entreprises demain, à ce sujet, à l'appui d'un schéma réalisé par J.C. LE BERRE.

### **Tour de tapis**

**M. GUIBERT** : L'état de la chambre froide du domaine de Changé laisse augurer un remplacement très rapidement. Par ailleurs, à ce jour, sont enregistrés 196 inscriptions à la cantine, pour la prochaine rentrée. Aujourd'hui, l'accueil est de 120 enfants. La capacité d'accueil à Changé devient donc un problème : actuellement, 50 petits entre 3 et 6 ans sont accueillis, avec seulement 3 agents pour s'en occuper. Pour la prochaine rentrée, faut-il prévoir 2 services de cantine, ce qui induit une restructuration du transport, et du personnel ? De plus, deux postes de remplacement sont à envisager (départs à la retraite). Enfin, un gros problème d'impayés existe, d'où un problème de trésorerie. Une mise à jour des comptes s'impose. F. TANTY exprime que le suivi de la trésorerie est du ressort du comptable du Trésor ! C. BERNIER répond que le trésor public n'est qu'un centre de recouvrement, que la dette appartient au Syndicat, et que c'est à lui de suivre les encaissements.

**O. DELORME** : demande s'il est possible de décaler la barrière du chemin de la station d'épuration. C'est un endroit relativement bruyant, et recevant beaucoup de détritiques, derrière chez lui. A. BOUTIN répond que la position actuelle a été déterminée pour une question de sécurité lors de la venue du camion d'extraction des boues.

Est abordé ensuite le problème des déchets laissés par les jeunes sur la place du Frou ou à l'abri bus des Bruyères (canettes + boîtes de pizza). Que faire pour motiver les jeunes à laisser des endroits propres ?

S. DROIT : demande si nous recevons en mairie les programmes des spectacles au Château de Maintenon. A ce jour, nous ne recevons rien. Le Conseil Général sera contacté.

Demande également s'il y a du nouveau avec les jeunes, à la Grande Voûte. Le Maire répond que pour le moment, c'est calme.

G. BOUAZIZ : demande si les jeux destinés à l'aire de loisirs sont réparés, et si le message inclus dans la Voix du Frou a porté ses fruits. A. BOUTIN répond qu'un jeu n'est pas encore remonté. C. BERNIER ajoute que Ph. HYGNEAU n'aura pas le temps de monter les tables d'extérieur, sur l'aire de loisirs et à la mare, comme c'était prévu. Il a dû s'occuper en priorité de deux des panneaux d'affichage recevant le plan de la commune (pour une question financière vis-à-vis des annonceurs), ce qui a représenté un long travail.

T. BOUYER : Précise que le service des encombrants fonctionne très bien. Il suffit de téléphoner au SIRMATCOM, et un rendez-vous est fixé pour la collecte. Un rappel à ce sujet sera fait dans la Voix du Frou.

A. BOUTIN : J.J. CHEVE a passé le rouleau sur l'aire de loisirs. Un courrier de remerciements sera fait. Les bandes de marquage ont besoin d'être refaites.

La séance est levée à 22 heures 50.